

Consignes particulières; Personne ayant besoin d'assistance

Afin d'être bien informé sur les mesures d'urgence et les directives à suivre lors de nos différents signaux d'alarme ou autre situation d'urgence, il est de votre responsabilité d'avoir pris connaissance des consignes indiquées à l'adresse suivante : www.cegepjonquiere.ca/situations-d-urgence.html

Lors d'un signal d'alarme, les procédures sont les mêmes pour tous, à l'exception des personnes ayant besoin d'assistance qui ne pourront utiliser les escaliers sans l'aide d'accompagnateurs.

Pour des raisons de sécurité, il est préférable d'attendre que le groupe soit sorti, avant d'évacuer une personne ayant besoin d'assistance.



Lorsque le signal d'alarme se fait entendre, une des trois possibilités suivantes devra être envisagée :

Consigne A

Quitter, par soi-même, le bâtiment en empruntant l'issue sécuritaire la plus proche.

Exemple : Si vous êtes au deuxième étage du Pavillon Gérard-Arguin, vous pouvez évacuer ce bâtiment en vous dirigeant vers les pentes et utiliser une issue sans descendre aucun escalier.

Consigne B

Demander à la personne en autorité de l'activité à laquelle vous participez, ou à deux personnes, de vous aider à descendre les escaliers, si vous êtes en fauteuil roulant ou si vous êtes dans l'incapacité de descendre les escaliers seul.

Plusieurs méthodes peuvent être utilisées :

- Vous pouvez être porté par une ou plusieurs personnes, tandis que quelqu'un d'autre transporte votre fauteuil roulant manuel (non motorisé).
- S'il s'agit d'un fauteuil motorisé, ce dernier devra demeurer sur place à l'intérieur d'un local avec la porte fermée.

Consigne C

Vous diriger vers une cage d'escalier ou l'accès à une issue, si vous êtes seul et qu'il n'y a personne pour vous aider. Ces endroits sont dotés de portes et de murs coupe-feu ayant une excellente résistance contre la fumée et les flammes.

S.O.S.



911- Urgence
7611- Sécurité Cégep
418 547-2191, poste 7611

Objet suspect :
utilisez un
téléphone fixe



Si vous n'avez pas de téléphone, déclenchez l'alarme d'incendie
S'il y a une personne armée, ne déclenchez pas l'alarme d'incendie

Attendre les directives des autorités avant d'entreprendre toute autre action!

Émis : 2012-08-01 Révisé : 2022-09-14	Par : DSAT, SSS	Référence : S:\PMU\ManuelBase\Chapitre_6_PlanEvacuation\Annexes\ConsignesParticulieres_PersonneAyantBesoinsAssistance.docx	
Vérifié : 2012-08-01	Par : DSAT, SSS		
Approuvé : 2012-08-01	Par : DSAT, SSS	Document non contrôlé si imprimé	Imprimé le : 2022-09-15